

La COP de Dubaï, une COP pour repenser, relancer et recentrer l'agenda climatique

Sibi Bonfils, GSI

1. Introduction

La 28^e conférence des Parties (COP28) à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CCNUCC - UNFCCC) s'est tenue cette année à Dubaï aux Émirats Arabes Unis, du 30 novembre au 15 décembre.

Le nombre record de participants, plus de 100 000 personnes, fait de la COP28 « *de loin la plus grande conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à ce jour* » selon IISD¹

Participants de la COP28

Au total, 97 372 personnes ont été inscrites sur place, dont 51 695 délégués des Parties, 25 360 observateurs, 3 972 membres des médias et 16 345 membres du personnel de soutien et du Secrétariat. Parmi les observateurs, 4 885 étaient des invités du pays hôte, les Émirats arabes unis (EAU). Par ailleurs, 3 074 personnes, dont 177 délégués des partis, 2 821 observateurs et 76 représentants des médias, se sont inscrites pour participer en ligne.

Source: IISD, ENB Vol. 12 No. 842

Dès les premiers mots de son message de bienvenue² aux participants, le président de la COP28, Son Excellence Dr. Sultan Ahmed Al Jaber, met au clair les enjeux de la conférence et en rappelle le principal objectif. « *La COP28 aux Émirats arabes unis constitue une excellente occasion de **repenser**, de **relancer** et de **recentrer l'agenda climatique*** », indique-t-il, rappelant ainsi aux délégués, l'un des principaux mandats que l'Accord de Paris a assigné, dans son article 14, à la Conférence des Parties de 2023, la COP28.

Selon cet article, « *La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord fait périodiquement le bilan de la mise en œuvre du présent Accord, [le Bilan mondial – the Global Stocktake] ... Elle procède à **son premier Bilan mondial en 2023 et tous les cinq ans par la suite, sauf si elle adopte une décision contraire*** ».

Ainsi, au-delà i) des importantes ententes conclues dès le premier jour de la Conférence, sur le *financement pour répondre aux pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique* et ii) du bras de fer bruyamment couvert par les médias sur l'abandon ou non des combustibles fossiles, la COP28 a pris les moyens pour conclure le tout premier Bilan mondial et en adopter les résultats.

Ce numéro du bulletin est centré sur ces résultats. Avant de les présenter, il rappelle ce qu'est le Bilan mondial pour mieux en situer l'importance dans le contexte actuel.

¹International Institute for Sustainable Development (IISD), *Summary of the 2023 Dubai Climate Change Conference, Earth Negotiations Bulletin*

https://enb.iisd.org/sites/default/files/2023-12/enb12842e_0.pdf

² COP28 UAE, Wellcome message, <https://www.cop28.com/en/about-cop28>

2. Bilan mondial : le processus

Le Bilan mondial (BM) a été institué par l'Accord de Paris, en son article 14 « *afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses buts à long terme* ». Il a été prévu que le tout premier Bilan soit réalisé et conclu en 2023 pour permettre d'éclairer et de nourrir les décisions des pays dans le cadre de la prochaine génération de CDN (Contributions déterminées au niveau national) dont ils doivent se doter dès 2025.



Le BM apparaît ainsi comme le levier clé pour intensifier l'action climatique et surtout pour **repenser, relancer et recentrer son agenda**. Prenant en compte « *l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui, compte bien tenu de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles* », il est censé permettre de rectifier le tir à ces différents niveaux pour les prochaines CDN, dans une perspective visant la carboneutralité en 2050, avec, comme point de mire, le maintien de l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2°C, tout en visant 1,5°C.

Le BM s'est déployé suivant trois principales composantes : i) *Collecte et préparation de l'information*, ii) *Évaluation technique de l'information collectée* et iii) *Examen des résultats de l'évaluation*. Dans le calendrier établi, la composante 1 s'est déroulée de novembre 2021 à juin 2023, la composante 2 de juin 2022 à juin 2023 et la composante 3 courant novembre 2023 et pendant la COP28.

La composante *Collecte et préparation de l'information* visait à recueillir, compiler et synthétiser l'information en vue de la composante d'évaluation technique. L'information visée concerne entre autres i) l'état des émissions et les efforts des parties en matière d'atténuation, ii) l'effet global des CDN et les progrès accomplis par les parties dans leur mise en œuvre, iii) l'état d'avancement des efforts d'adaptation, les soutiens donnés ou reçus, iv) les flux financiers et les moyens de mise en œuvre et de soutien, v) les efforts

visant à améliorer la compréhension, l'action et le soutien pour le traitement des pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique, vi) les obstacles et les défis, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement de capacité, vii) les bonnes pratiques, l'expérience et les possibilités potentielles de renforcer la coopération internationale en matière d'atténuation et d'adaptation, viii) les considérations de justice et d'équité, telles qu'elles sont communiquées par les Parties dans leurs contributions déterminées au niveau national.

L'information visée provenait principalement des Parties à la Convention climat, du GIEC, des différents organes subsidiaires de la Convention et de son secrétariat, des Agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des groupes et institutions régionaux comme les Communauté économique régionales, des parties prenantes non-parties comme les membres de la Société civile.

La composante *Évaluation technique* est centrée sur le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Elle a été présidée par deux co-facilitateurs, l'un d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé. Son calendrier chevauchait celui de la composante *Collecte et préparation de l'information* dans le but de permettre à ces deux composantes de se parler, et de la sorte faciliter, si besoin, le recueil d'informations complémentaires nécessaires à l'approfondissement de l'un ou l'autre des éléments du bilan. Elle a fait dialoguer les Parties à la convention, les experts et les parties prenantes non-Parties pour « *développer une compréhension commune des informations les plus récentes sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et les progrès accomplis dans la réalisation de son objet et de ses objectifs à long terme, en s'appuyant sur les meilleures informations scientifiques disponibles* ». L'objectif visé est de cerner les lacunes dans cette mise en œuvre et de déterminer comment les combler dans une perspective visant à aider les Parties pour la bonification de leurs CDN et le renforcement de la coopération internationale en matière d'action climatique. Il s'agissait, en quelque sorte, de ***bâtir ensemble un récit commun du passé et du futur***. Au bout des trois réunions programmées pour cette composante, les co-facilitateurs ont produit un rapport de synthèse³ qui a été soumise à discussion dans la composante 3 suivante.

La composante 3, *Examen des résultats de l'évaluation*, est la partie politique du Bilan faite d'évènements de haut niveau au cours desquels les conclusions de l'évaluation technique⁴ ont été présentées et leurs implications discutées et examinées par les Parties au cours de 3 évènements de haut niveau ayant respectivement porté sur l'*Atténuation*, l'*Adaptation* et les *Moyens de mise en œuvre*. Un Comité de Haut Niveau (HLC) comprenant les présidents de la COP27 et de la COP28 ainsi que les présidents des Organes subsidiaires de la Convention, a piloté ces évènements. L'objectif poursuivi était de déterminer les opportunités et les défis pour le renforcement de l'action climatique aux échelles mondiales et nationales à travers les futures NDC. Un Comité ad hoc mis en place par le

³ UNFCCC, *Technical dialogue of the first global stocktake, Synthesis report by the co-facilitators on the technical dialogue*, FCCC/SB/2023/19, 8 September 2023,

<https://unfccc.int/documents?f%5B0%5D=symboldoc%3AFCCC/SB/2023/9>

⁴ ibidem

Président de la COP28 a produit un rapport de synthèse⁵ plutôt complète de ces travaux et un résumé⁶ opérationnel organisé autour de 27 messages clés « *retenus par le Comité de Haut niveau sous sa propre autorité en tant que contribution aux délibérations des Parties à la Convention* ».

3. Bilan mondial : les résultats

Les synthèses et résumés susvisés constituent les principaux résultats du processus d'élaboration du premier Bilan mondial. Les négociations de la COP28 se sont appuyées sur ces résultats qui ont largement inspirés l'accord final adopté⁷ par la conférence le 13 décembre 2023. Au-delà des polémiques et bras de fer abondamment médiatisés sur l'abandon ou non des combustibles fossiles, l'accord reprend pour l'essentiel, en les aménageant parfois au gré des consensus dégagés, les conclusions et messages clés issus du processus en ce qui concerne i) le Contexte général, ii) l'Atténuation, iii) l'Adaptation, iv) les Moyens de mise en œuvre, v) les Pertes et préjudices, et iv) les Mesures de riposte. L'Accord traite dans deux chapitres différents, la Coopération internationale et les Orientation et voie à suivre. « Le Bilan Mondial (BM) est *considéré comme le résultat central de la COP28* » selon le communiqué de presse⁸ du Secrétariat de la Convention Climat annonçant l'accord.

La Synthèse des Corapporteurs et surtout les 17 principales conclusions qu'ils tirent de l'exercice et qui sont données en annexe sous forme de tableaux, constituent des bases solides sur lesquelles les Parties pourront s'appuyer pour construire leurs CDN de seconde génération. Il est attendu de ces CDN qu'elles soient beaucoup plus ambitieuses que celles en cours, dans une perspective visant l'atteinte des jalons de 2030 et, partant, la carboneutralité d'ici 2050. Voici un aperçu de la façon dont ces éléments de conclusion et messages ont été pris en compte dans l'accord adopté à la COP28 le mercredi 13 décembre 2023.

3.1. Contexte et considérations transversales

La Conférence des Parties fait ici le point de ce qu'elle sait sur le climat, sur l'action climatique mondiale et ses résultats, et notamment sur la façon dont les choses évoluent. Elle y résume en quelque sorte les faits qui font consensus et sur lesquels elle base ses différentes décisions.

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence *Se félicite* de la conclusion du premier bilan mondial et des manifestations de haut niveau qui ont été organisées dans ce cadre. Elle *prend note* du compte-rendu de celles-ci :

⁵ UNFCCC, *Views on the elements for the consideration of outputs component of the first global stocktake*, 4 October 2023, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SYR_Views%20on%20%20Elements%20for%20CoO.pdf

⁶ COP28UAE, First Global Stocktake High-level Committee, Summary of High-level events, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GST_HLE%20branded%20V2.pdf

⁷ UNFCCC, *Outcome of the first global stocktake*, 13 December 2023, FCCC/PA/CMA/2023L.17, <https://unfccc.int/documents/636608>

⁸ ONU Climat, Communiqué de presses, 13 décembre 2023, <https://unfccc.int/news/cop28-agreement-signals-beginning-of-the-end-of-the-fossil-fuel-era>

Elle *se dit alarmée et profondément préoccupée* par les conclusions suivantes, figurant dans le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- Les activités humaines ont incontestablement provoqué, principalement par les gaz à effet de serre qu'elles émettent, un réchauffement de la planète d'environ 1,1 °C ;
- Les effets des changements climatiques induits par l'homme se font déjà sentir dans toutes les régions du monde, celles contribuant le moins à ces changements étant les plus vulnérables à leurs effets qui, conjointement avec les pertes et les préjudices, s'aggraveront à mesure que la température augmentera ;
- La plupart des mesures d'adaptation observées sont fragmentaires, progressives, sectorielles et inégalement réparties entre les régions et, malgré les progrès accomplis, des écarts importants en matière d'adaptation subsistent entre les secteurs et les régions et continueront de se creuser aux niveaux actuels d'exécution ;

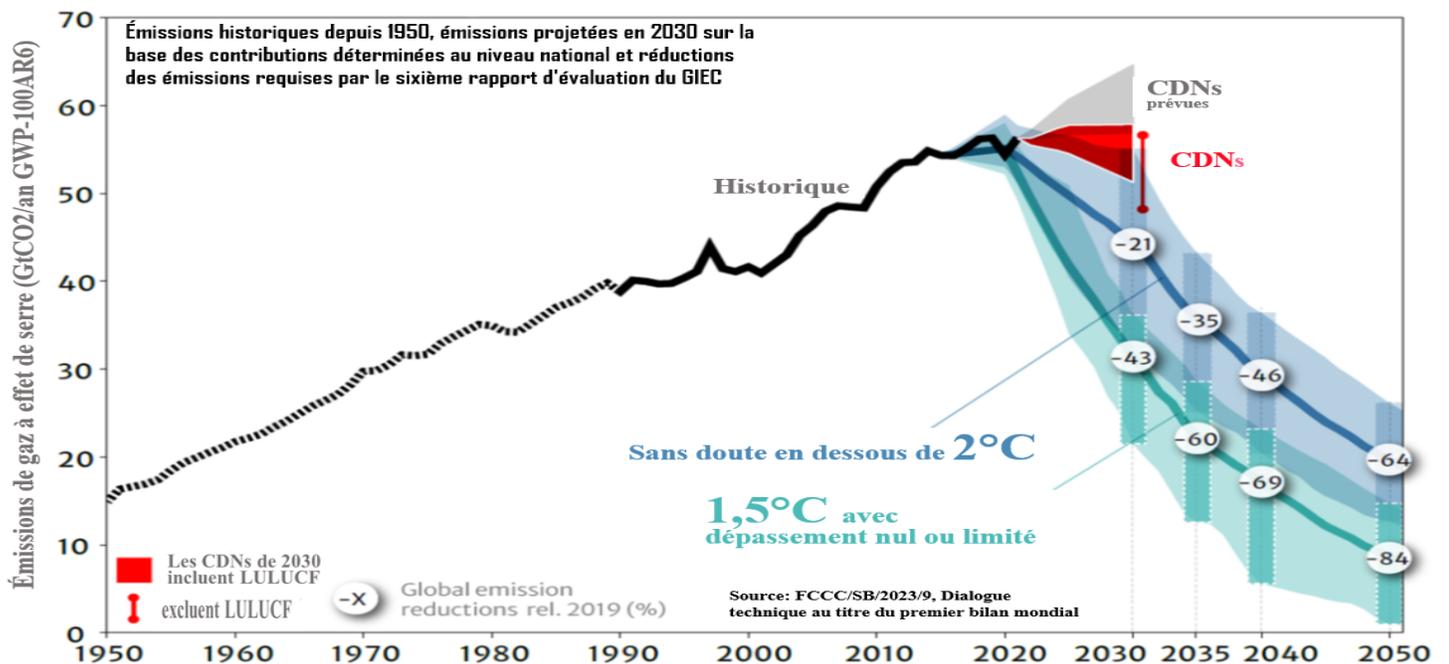
Elle *souligne* qu'en dépit des progrès globaux accomplis concernant l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre et d'appui, les Parties prises collectivement ne sont pas en passe de réaliser l'objet de l'Accord de Paris et d'atteindre ses buts à long terme;

Elle *souligne* que les effets des changements climatiques seront bien moindres si la température augmente de 1,5 °C et non de 2 °C et *décide* de poursuivre l'action destinée à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C ;

Elle *prend note par ailleurs*, des conclusions suivantes, figurant aussi dans le sixième Rapport d'évaluation du GIEC:

- Les efforts d'atténuation intégrés dans le contexte plus large du développement peuvent accroître le rythme, l'intensité et l'ampleur des réductions d'émissions, et les stratégies qui orientent le développement vers la durabilité peuvent élargir l'ensemble des options d'atténuation et permettre des synergies avec les objectifs de développement ;
- Le montant des fonds affectés à l'adaptation et à l'atténuation devrait être décuplé, il y a suffisamment de capitaux dans le monde pour combler le déficit d'investissement ...
- Des solutions d'atténuation réalisables, efficaces et peu coûteuses sont déjà disponibles dans tous les secteurs et contribueraient, grâce à la coopération nécessaire en matière de technologies et d'appui, à ce que l'objectif de 1,5 °C reste atteignable au cours de cette décennie critique ;

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17



3.2. Atténuation

La conférence se félicite des progrès collectifs accomplis dans ce domaine, lesquels ont par exemple permis de ramener les projections de l'augmentation de la température mondiale de 4°C à une fourchette de 2,1 à 2,8°C. Elle note cependant **avec un vive préoccupation** qu'en dépit des progrès accomplis, notamment avec les CDN dont chacune des Parties à la Convention s'est dotée, les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre ne sont pas encore alignées sur l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence *souligne* que pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime, il faut réduire nettement, rapidement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, plus précisément de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 par rapport au niveau de 2019, et parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050 ;

Elle engage les Parties à contribuer aux efforts mondiaux suivants, selon des modalités déterminées au niveau national, en tenant compte de l'Accord de Paris et de leurs différentes situations, trajectoires et approches nationales :

- a) Tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial ;
- b) Accélérer les efforts destinés à cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation ;
- c) Accélérer les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à des systèmes énergétiques à zéro émission nette, en utilisant des combustibles sobres en carbone ou à teneur nulle en carbone, bien avant le milieu du siècle ou d'ici là ;
- d) Opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, conformément aux données scientifiques ;
- e) Accélérer l'adoption de technologies à émissions nulles ou faibles, notamment la production d'énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène à faible émission de carbone ;
- f) Réduire considérablement et plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone au niveau mondial, en particulier les émissions de méthane, d'ici à 2030 ;
- g) Accélérer la réduction des émissions provenant des transports routiers selon plusieurs approches, y compris par le développement d'infrastructures et le déploiement rapide de véhicules à émissions nulles ou faibles ;
- h) Éliminer progressivement et dès que possible les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui ne permettent pas de lutter contre la pauvreté énergétique ou d'assurer des transitions justes ;

Elle *souligne* par ailleurs que pour atteindre l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris, il importe de préserver, de protéger et de restaurer la nature et les écosystèmes..., et notamment de mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts d'ici à 2030.

Elle *prie* les Parties qui ne l'ont pas encore fait **de revoir à la hausse**, d'ici à la fin de 2024, eu égard aux différentes situations nationales, **les objectifs fixés pour 2030 dans leurs contributions déterminées au niveau national** (CDN), selon qu'il convient, afin que ceux-ci concordent avec l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris... et de les aligner sur les stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre.

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17

3.3. *Adaptation*

La Conférence rappelle i) l'importance de l'adaptation dans un contexte où les parties brillent par leur incapacité à limiter leurs émissions et donc l'élévation de la température moyenne mondiale, ii) la nécessité des inventaires nationaux des incidences des changements climatiques et iii) le rôle essentiel des services climatiques accessibles comme les systèmes d'alerte précoce. Elle reconnaît les efforts déployés par les Parties à travers les plans nationaux d'adaptation dont beaucoup se sont dotées, notamment pour renforcer les capacités, accroître la résilience face aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité à ces changements. Elle ne peut cependant ignorer les lacunes dans la mise en œuvre de l'adaptation, dans l'appui à l'adaptation et dans l'évaluation collective de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation.

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence engage les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025 et à les exécuter progressivement d'ici à 2030.

Elle les *exhorte et invite* les entités non parties à relever le niveau d'ambition et à renforcer les mesures et l'appui en matière d'adaptation afin d'accélérer le rythme de l'action rapide à une échelle adéquate et à tous les niveaux, du local au mondial, en conformité avec d'autres cadres mondiaux, en vue d'atteindre notamment les objectifs suivants d'ici à 2030, et progressivement au-delà :

- a) Réduire considérablement les pénuries d'eau d'origine climatique et renforcer la climato-résilience face aux risques liés à l'eau en vue de rendre l'approvisionnement en eau et l'assainissement résilients face aux changements climatiques et l'accès à l'eau potable sûr et abordable pour tous ;
- b) Rendre la production alimentaire et agricole résiliente face aux changements climatiques, ainsi que l'approvisionnement et la distribution des denrées alimentaires, et accroître la production durable et régénératrice et l'accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous ;
- c) Devenir résilient face aux effets sanitaires liés aux changements climatiques, promouvoir des services de santé résilients face à ces changements et réduire de manière notable la morbidité et la mortalité liées au climat, en particulier dans les communautés les plus vulnérables ;
- d) Réduire les effets sur les écosystèmes et la biodiversité et accélérer le recours à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux solutions fondées sur la nature, notamment par la gestion, l'amélioration, la restauration et la conservation des écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers, ainsi que par la protection de ces écosystèmes ;
- e) Accroître la résilience des infrastructures et des établissements humains face aux effets des changements climatiques afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous, et réduire au minimum les effets de ces changements sur les infrastructures et les établissements humains ;
- f) Réduire considérablement les effets néfastes des changements climatiques sur la lutte contre la pauvreté et sur les moyens de subsistance, notamment en encourageant le recours à des mesures de protection sociale adaptatives pour tous ;
- g) Protéger le patrimoine culturel des effets des risques liés au climat en élaborant des stratégies d'adaptation pour préserver les pratiques culturelles et les sites patrimoniaux et en concevant des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de savoirs locaux ;

Elle invite par ailleurs, d'ici 2030, toutes les Parties i) à procéder à des évaluations actualisées des risques climatiques, des effets des changements climatiques et de l'exposition aux risques et aux vulnérabilités, ii) à

élaborer sur cette base des plans d'adaptation et des instruments directifs, à les mettre en place et en œuvre, et iii) à concevoir, établir et mettre en service un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage centrés sur leurs efforts...

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17

3.4. Moyens de mise en œuvre

Sous cette rubrique la Conférence traite du Financement de l'action climatique, de la Mise au point et du transfert de technologies, et du Renforcement de capacités. Elle en souligne l'importance pour la réussite de cette action, salue les efforts que font les parties à ces différents niveaux tout en relevant les nombreuses lacunes qui obèrent les chances de réussite.

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence *met l'accent* sur l'écart croissant entre les besoins des pays en développement parties, en particulier les besoins dus aux effets de plus en plus marqués des changements climatiques, aggravés par les difficultés économiques de ces pays, et l'appui fourni et mobilisé pour les aider à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, soulignant que ces besoins sont actuellement estimés à 5 800-5 900 milliards de dollars pour la période s'achevant en 20305 ;

Elle *met également l'accent* sur le fait que les besoins de financement des pays en développement en matière d'adaptation sont estimés à 215-387 milliards de dollars E.-U. par an jusqu'en 2030, et qu'environ 4 300 milliards de dollars E.-U. par an doivent être investis dans les énergies propres jusqu'en 2030, puis 5 000 milliards de dollars E.-U. par an jusqu'en 2050, afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 20506 ;

Elle *souligne* les difficultés d'accès au financement de l'action climatique auxquelles de nombreux pays en développement parties sont actuellement confrontés...

Elle *constate avec un profond regret* que l'objectif que se sont fixé les pays développés parties de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars E.-U. par an à partir de 2020 dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente n'a pas été atteint en 2021,

Elle *note avec inquiétude* que le déficit de financement de l'adaptation se creuse et que les niveaux actuels de financement de l'action climatique, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités d'adaptation restent insuffisants pour faire face à l'aggravation des effets des changements climatiques dans les pays en développement parties,

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17

3.5. Coopération internationale

La Conférence réaffirme son parti pris pour le multilatéralisme et invite les Parties à œuvrer de concert à l'instauration d'un système économique international à la fois porteur et ouvert, considérant que seule la coopération internationale i) permettrait une action climatique ambitieuse et respectueuse des défis du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et ii) garantirait une participation pleine et entière des différentes parties prenantes dont les grands Groupes.

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence *prie instamment* les Parties et les entités non parties d'unir leurs efforts pour accélérer la réalisation des objectifs en menant une action inclusive et coopérative, qui associe les acteurs de tous niveaux et tienne compte des questions de genre ;

Elle *encourage* la coopération internationale et l'échange de vues et de données d'expérience entre les entités non parties aux niveaux local, infranational, national et régional, notamment dans le cadre de recherches conjointes, d'activités de formation de personnel, de projets pratiques, d'échanges techniques, d'initiatives d'investissement dans des projets et de travaux de collaboration à l'établissement de normes ;

Elle *encourage également* les Parties et les entités non parties à coopérer plus étroitement à l'application des conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement, et à renforcer en particulier les travaux menés au titre des Conventions de Rio, pour faciliter la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable de manière synergique et efficace ;

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17

3.6. Orientations et voies à suivre

La conférence rappelle les engagements antérieurs concernant l'élaboration des CDN et les conditions qu'elles doivent respecter, à savoir, être mises à jour tous les cinq ans en haussant à chaque fois le niveau d'ambition et le niveau de clarté, notamment en présentant l'information nécessaire à la clarté, à la transparence et à la compréhension. Elle précise les différents délais en jeu et les dispositions à prendre pour garantir la transparence et la participation des différentes parties prenantes. Elle encourage les Parties à tirer avantage des résultats du Bilan mondial pour les différentes générations de CDN, invitant notamment le GIEC à aligner ses travaux sur le prochain bilan.

Avec les mots de l'Accord adopté à la COP28 UAE

La Conférence *encourage* les Parties à communiquer en 2025 une contribution déterminée au niveau national valable jusqu'en 2035, conformément au paragraphe 2 de la décision 6/CMA.3 ;

Elle *invite* toutes les Parties à mettre en place de nouveaux dispositifs nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs prochaines contributions déterminées au niveau national, ou à renforcer les dispositifs existants ;

Elle *prie également* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'organiser à sa soixantième session, en veillant à faire participer les entités des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées, **un dialogue d'experts sur les enfants et les changements climatiques**, qui sera l'occasion de débattre des répercussions disproportionnées que ces changements ont sur les enfants et d'examiner des possibilités d'action ;

Elle *encourage* la communauté scientifique à continuer d'approfondir les connaissances sur l'adaptation, de combler les lacunes des connaissances en la matière et d'améliorer l'accès à l'information sur les incidences des changements climatiques, notamment pour faciliter le suivi et la progression de l'action menée, et de soumettre en temps voulu des contributions utiles au deuxième bilan mondial et aux bilans ultérieurs ;

Elle *invite* le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à réfléchir aux meilleurs moyens d'aligner ses travaux sur le deuxième bilan mondial et les bilans ultérieurs, et *invite également* à communiquer en temps voulu des informations utiles à l'établissement du prochain bilan mondial ;

Elle *invite également* les Parties à présenter leurs prochaines contributions déterminées au niveau national à l'occasion d'une manifestation spéciale, organisée sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Elle *décide* de lancer, sous la direction de la présidence de ses cinquième, sixième et septième sessions, un ensemble d'activités (« Feuille de route pour la mission 1,5 ») visant à approfondir sensiblement la coopération internationale et à créer un environnement international plus porteur afin de relever le niveau d'ambition dans le cadre du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national, le but étant de renforcer les mesures de

lutte contre les changements climatiques et leur mise en œuvre en cette décennie cruciale et de faire en sorte que l'objectif de limitation de l'élévation des températures à 1,5 °C reste atteignable ;

Source : FCCC/PA/CMA/2023L.17

4. Conclusion

Ce numéro du bulletin est centré sur le premier Bilan mondial de l'Action climatique. Le Bilan mondial (BM) a été institué par l'Accord de Paris, en son article 14 « afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses buts à long terme ». Le premier devait intervenir en 2023, soit 2 ans avant 2025, date prévue par l'Accord pour l'adoption des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de deuxième génération.

Le bulletin a présenté le processus d'élaboration et les résultats du Bilan. Le processus a été pensé et organisé pour permettre la pleine participation des différentes parties prenantes et, partant, une saine et avantageuse appropriation de ses résultats et du **récit commun du passé** qu'il a permis de produire. Ce récit parle de *résultats lamentables*. « Ils ont lutté pour parvenir à un récit commun du passé. Personne ne pouvait cacher les résultats désastreux de la phase technique des 18 mois du Bilan mondial. Les émissions dépassent ce qui devrait se produire dans le cadre des CDN existantes, qui elles-mêmes ne suffisent pas à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C, sans parler de 1,5°C. Les lacunes sont nombreuses en matière d'émissions, d'adaptation et de financement », écrit IISD dans la Synthèse que fait de la COP28 le *Bulletin des Négociations de la Terre*⁹ ».

Ce récit commun du passé, cette communauté de vue, a été utile dans les négociations, et déterminant dans certaines des décisions prises. Le consensus sur « le début de la fin » de l'ère des combustibles fossiles crié sur tous les toits et toiles du monde, n'a pu être arraché que dans ce contexte particulier.

L'accord final adopté avec soulagement le 13 décembre par la COP28, reprend pour l'essentiel, en les aménageant parfois au gré des consensus dégagés, les conclusions et messages clés issus du processus qui a produit ce récit.

Le bulletin propose des extraits de cet accord pour en montrer la richesse et la pertinence en ce qui concerne l'action climatique mondiale au cours des prochaines années. Il sera en effet la base de la prochaine génération des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), des Plans Nationaux d'Adaptation à venir et des nouveaux mécanismes de financement dont il est attendu qu'ils soient beaucoup plus ambitieux et plus efficaces pour que le prochain récit commun ne « verse pas les figures par terre » et donne au contraire de bonnes raisons d'espérer.

⁹ IISD, Summary of the 2023 Dubai Climate conference, Earth Negotiations Bulletin, vo.12 N°842, 18 December 2023, https://enb.iisd.org/sites/default/files/2023-12/enb12842e_0.pdf

Résumé	Contexte	Atténuation, y compris les mesures de riposte	Adaptation, y compris les pertes et préjudices	Moyens de mise en œuvre et d'appui, et flux financiers
<p>Le présent rapport de synthèse relatif au dialogue technique organisé au titre du premier bilan mondial est établi sur la base des contributions reçues tout au long du processus et sur les débats qui se sont déroulés pendant les trois réunions du dialogue.</p> <p>Il constitue une source d'informations globales et factuelles qui donne une vue d'ensemble des discussions et définit les principaux domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour combler les lacunes et surmonter les difficultés et les obstacles recensés dans l'application de l'Accord de Paris.</p> <p>On trouvera dans ce rapport une évaluation des progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris et des indications sur les domaines dans lesquels les Parties peuvent actualiser et renforcer leurs mesures et leur appui et intensifier la coopération internationale au service de l'action climatique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Depuis son adoption, l'Accord de Paris a impulsé une action climatique quasi universelle en fixant des objectifs et en sensibilisant la communauté internationale à l'urgence de répondre à la crise climatique. Il reste cependant encore beaucoup à faire sur tous les fronts. Pour renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics doivent appuyer les transformations des systèmes qui prennent en compte la résilience climatique et le développement à faible émission de gaz à effet de serre. Les entités non parties doivent prendre des mesures crédibles, responsables et transparentes pour intensifier la transformation des systèmes. La transformation des systèmes ouvre de nombreuses possibilités, mais les changements rapides peuvent être perturbateurs. En mettant l'accent sur l'inclusion et l'équité, il est possible de relever le niveau d'ambition de l'action climatique et d'accroître l'appui à cette action. 	<ol style="list-style-type: none"> Les émissions mondiales ne suivent pas les trajectoires d'atténuation modélisées au niveau mondial qui sont compatibles avec l'objectif de température de l'Accord de Paris, et les possibilités de relever le niveau d'ambition et de donner effet aux engagements actuels afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels s'amenuisent rapidement. Il faut intensifier l'action et l'appui ayant trait à l'application des mesures d'atténuation nationales et fixer des objectifs plus ambitieux dans les CDN afin de tirer parti des possibilités existantes et nouvelles dans tous les contextes pour réduire les émissions mondiales de GES de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 par rapport aux niveaux de 2019 et atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles de CO₂ au niveau mondial d'ici à 2050. Pour parvenir à des émissions nettes nulles de CO₂ et de GES, il faut transformer les systèmes dans tous les secteurs et dans tous les contextes, notamment en développant les énergies renouvelables tout en éliminant progressivement tous les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, en mettant fin au déboisement, en réduisant les émissions autres que le CO₂ et en appliquant des mesures axées à la fois sur l'offre et sur la demande. Les transitions justes peuvent contribuer à l'obtention de résultats d'atténuation meilleurs et plus équitables, grâce à des approches adaptées aux différents contextes. La diversification économique est une stratégie essentielle pour faire face aux effets des mesures de riposte, plusieurs options s'offrant dans différents contextes. 	<ol style="list-style-type: none"> Les changements climatiques menaçant tous les pays, toutes les communautés et toutes les personnes dans le monde, il est urgent d'intensifier les activités d'adaptation et de redoubler d'efforts pour prévenir les pertes et les préjudices, les réduire au minimum et y remédier afin de réduire les effets croissants des changements et d'y répondre, en particulier pour ceux qui sont les moins bien préparés à ces changements et les moins à même de se relever après une catastrophe. Au niveau collectif, les plans et les engagements en matière d'adaptation et d'appui sont de plus en plus ambitieux, mais la plupart des mesures d'adaptation examinées sont fragmentées, progressives, sectorielles et inégalement réparties entre les régions. Lorsque les mesures d'adaptation sont judicieuses et déterminées par les circonstances, les populations et les priorités locales, la pertinence et l'efficacité de l'action et de l'appui en matière d'adaptation sont renforcées, ce qui peut également favoriser une adaptation porteuse de transformations. Pour prévenir les pertes et préjudices, les réduire au minimum et y remédier, il est urgent de prendre des mesures dans le cadre des politiques climatiques et des politiques de développement afin de gérer les risques de manière globale et d'aider les communautés touchées. Il faut rapidement trouver des sources de financement novatrices et plus importantes afin d'intensifier l'appui à l'adaptation et de développer des mécanismes de financement pour prévenir les pertes et préjudices, les réduire au minimum et y remédier. Les flux financiers doivent pouvoir répondre aux besoins urgents et croissants d'un mode de développement résilient aux changements climatiques. 	<ol style="list-style-type: none"> La mobilisation accrue de fonds pour l'action climatique dans les pays en développement suppose un redéploiement stratégique des financements publics internationaux, qui restent un moteur essentiel de l'action, et la poursuite d'une plus grande efficacité, notamment en ce qui concerne l'accès, l'appropriation et les effets. Des milliers de milliards de dollars doivent être débloqués et les investissements doivent être réorientés vers l'action climatique à différentes échelles pour que les flux financiers – internationaux et nationaux, publics et privés – soient compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques. Les technologies plus propres disponibles doivent être déployées rapidement, tout en accélérant l'innovation, le développement et le transfert de nouvelles technologies, afin de répondre aux besoins des pays en développement. Le renforcement des capacités est fondamental pour parvenir à une action climatique durable et de grande envergure, et nécessite une coopération efficace, pilotée par les pays et fondée sur les besoins, afin que les capacités soient renforcées et préservées dans le temps à tous les niveaux.

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

RÉSUMÉ

Le présent rapport de synthèse relatif au dialogue technique organisé au titre du premier bilan mondial est établi sur la base des contributions reçues tout au long du processus et sur les débats qui se sont déroulés pendant les trois réunions du dialogue.

Il constitue une source d'informations globales et factuelles qui donne une vue d'ensemble des discussions et définit les principaux domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour combler les lacunes et surmonter les difficultés et les obstacles recensés dans l'application de l'Accord de Paris.

On trouvera dans ce rapport une évaluation des progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris et des indications sur les domaines dans lesquels les Parties peuvent actualiser et renforcer leurs mesures et leur appui et intensifier la coopération internationale au service de l'action climatique.

NB:

Le premier dialogue technique s'est appuyé sur les meilleures données scientifiques disponibles, en s'inspirant des conclusions du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres sources de connaissances, et a bénéficié de la participation active de différents experts.

Lorsque les Parties établiront leurs prochaines CDN, elles pourront s'appuyer sur la mine d'informations techniques tirées de ces deux phases de collecte et de préparation des informations et d'évaluation technique du premier bilan mondial.

Source: UNFCCC/SB/2023/9

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

PRINCIPALES CONCLUSIONS

A. CONTEXTE

1. Depuis son adoption, l'Accord de Paris a impulsé une action climatique quasi universelle en fixant des objectifs et en sensibilisant la communauté internationale à l'urgence de répondre à la crise climatique. Il reste cependant encore beaucoup à faire sur tous les fronts.
2. Pour renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics doivent appuyer les transformations des systèmes qui prennent en compte la résilience climatique et le développement à faible émission de gaz à effet de serre. Les entités non parties doivent prendre des mesures crédibles, responsables et transparentes pour intensifier la transformation des systèmes.
3. La transformation des systèmes ouvre de nombreuses possibilités, mais les changements rapides peuvent être perturbateurs. En mettant l'accent sur l'inclusion et l'équité, il est possible de relever le niveau d'ambition de l'action climatique et d'accroître l'appui à cette action.

Source: UNFCC/SB/2023/9

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

PRINCIPALES CONCLUSIONS

B. ATTÉNUATION, Y COMPRIS LES MESURES DE RIPOSTE

4. Les émissions mondiales ne suivent pas les trajectoires d'atténuation modélisées au niveau mondial qui sont compatibles avec l'objectif de température de l'Accord de Paris, et les possibilités de relever le niveau d'ambition et de donner effet aux engagements actuels afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels s'amenuisent rapidement.
5. Il faut intensifier l'action et l'appui ayant trait à l'application des mesures d'atténuation nationales et fixer des objectifs plus ambitieux dans les CDN afin de tirer parti des possibilités existantes et nouvelles dans tous les contextes pour réduire les émissions mondiales de GES de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 par rapport aux niveaux de 2019 et atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles de CO₂ au niveau mondial d'ici à 2050.
6. Pour parvenir à des émissions nettes nulles de CO₂ et de GES, il faut transformer les systèmes dans tous les secteurs et dans tous les contextes, notamment en développant les énergies renouvelables tout en éliminant progressivement tous les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, en mettant fin au déboisement, en réduisant les émissions autres que le CO₂ et en appliquant des mesures axées à la fois sur l'offre et sur la demande.
7. Les transitions justes peuvent contribuer à l'obtention de résultats d'atténuation meilleurs et plus équitables, grâce à des approches adaptées aux différents contextes.
8. La diversification économique est une stratégie essentielle pour faire face aux effets des mesures de riposte, plusieurs options s'offrant dans différents contextes.

Source: UNFCCC/SB/2023/9

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

PRINCIPALES CONCLUSIONS

C. ADAPTATION, Y COMPRIS LES PERTES ET PRÉJUDICES

9. Les changements climatiques menaçant tous les pays, toutes les communautés et toutes les personnes dans le monde, il est urgent d'intensifier les activités d'adaptation et de redoubler d'efforts pour prévenir les pertes et les préjudices, les réduire au minimum et y remédier afin de réduire les effets croissants des changements et d'y répondre, en particulier pour ceux qui sont les moins bien préparés à ces changements et les moins à même de se relever après une catastrophe.
10. Au niveau collectif, les plans et les engagements en matière d'adaptation et d'appui sont de plus en plus ambitieux, mais la plupart des mesures d'adaptation examinées sont fragmentées, progressives, sectorielles et inégalement réparties entre les régions.
11. Lorsque les mesures d'adaptation sont judicieuses et déterminées par les circonstances, les populations et les priorités locales, la pertinence et l'efficacité de l'action et de l'appui en matière d'adaptation sont renforcées, ce qui peut également favoriser une adaptation porteuse de transformations.
12. Pour prévenir les pertes et préjudices, les réduire au minimum et y remédier, il est urgent de prendre des mesures dans le cadre des politiques climatiques et des politiques de développement afin de gérer les risques de manière globale et d'aider les communautés touchées.
13. Il faut rapidement trouver des sources de financement novatrices et plus importantes afin d'intensifier l'appui à l'adaptation et de développer des mécanismes de financement pour prévenir les pertes et préjudices, les réduire au minimum et y remédier. Les flux financiers doivent pouvoir répondre aux besoins urgents et croissants d'un mode de développement résilient aux changements climatiques.

Source: UNFCCC/SB/2023/9

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

PRINCIPALES CONCLUSIONS

D. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPUI, ET FLUX FINANCIERS

14. La mobilisation accrue de fonds pour l'action climatique dans les pays en développement suppose un redéploiement stratégique des financements publics internationaux, qui restent un moteur essentiel de l'action, et la poursuite d'une plus grande efficacité, notamment en ce qui concerne l'accès, l'appropriation et les effets.
15. Des milliers de milliards de dollars doivent être débloqués et les investissements doivent être réorientés vers l'action climatique à différentes échelles pour que les flux financiers – internationaux et nationaux, publics et privés – soient compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques.
16. Les technologies plus propres disponibles doivent être déployées rapidement, tout en accélérant l'innovation, le développement et le transfert de nouvelles technologies, afin de répondre aux besoins des pays en développement.
17. Le renforcement des capacités est fondamental pour parvenir à une action climatique durable et de grande envergure, et nécessite une coopération efficace, pilotée par les pays et fondée sur les besoins, afin que les capacités soient renforcées et préservées dans le temps à tous les niveaux.

Source: UNFCC/SB/2023/9

DIALOGUE TECHNIQUE AU TITRE DU PREMIER BILAN MONDIAL

Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique

PROCHAINES ÉTAPES

Le premier dialogue technique s'est appuyé sur les meilleures données scientifiques disponibles, en s'inspirant des conclusions du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres sources de connaissances, et a bénéficié de la participation active d'experts. Pendant le dialogue, il est apparu clairement que de nombreuses solutions réalisables et propositions créatives visant à surmonter les difficultés recensées au cours des phases de collecte et de préparation des informations et d'évaluation technique du bilan mondial étaient prêtes à être appliquées. Des lacunes en matière d'information sont également apparues, que la communauté scientifique pourrait combler dans les années à venir afin de mieux éclairer le prochain bilan mondial et les programmes de travail ainsi que d'autres processus découlant de l'Accord de Paris. Les informations issues du premier bilan mondial peuvent alimenter les processus découlant de l'Accord de Paris menés actuellement et les programmes de travail établis dans le cadre de l'Accord, lesquels peuvent à leur tour contribuer à l'évaluation des progrès collectifs dans les futurs bilans mondiaux. Lorsque les Parties établiront leurs prochaines CDN, elles pourront s'appuyer sur la mine d'informations techniques tirées des deux phases de collecte et de préparation des informations et d'évaluation technique du premier bilan mondial.

Le premier bilan mondial s'inscrit dans un contexte de multiples et profonds bouleversements. Depuis son adoption, l'Accord de Paris a impulsé une action climatique quasi universelle, mais la communauté mondiale n'est pas en passe d'atteindre les objectifs à long terme qui y sont énoncés, malgré les progrès réalisés. L'Accord de Paris en lui-même et le bilan mondial jettent les bases d'un relèvement du niveau d'ambition en renforçant l'action et l'appui pour faire face à la crise climatique. Le premier bilan mondial se déroule à un moment critique pour l'accélération des progrès collectifs. Comme le montrent les conclusions techniques présentées dans le présent rapport, tous les acteurs doivent faire beaucoup plus, sur tous les fronts, pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

Source: UNFCC/SB/2023/9